

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Sur le site de la Praz : Poursuite de l'aménagement de la plateforme notamment poursuite du montage de l'écran acoustique, des casiers MATEX, clôtures, terrassements, travaux de fondations des bureaux définitifs.

Aménagement de l'entrée du site et élargissement de la RD215 : terrassements et parois de soutènement.

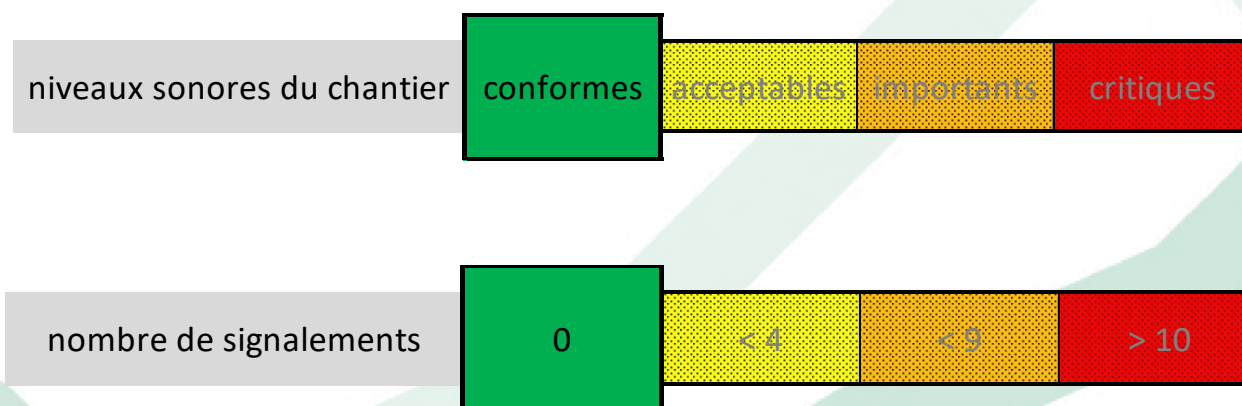
En souterrain : Fin de l'agrandissement des niches dans la descenderie, travaux de mise en section définitive de la descenderie (utilisation de brise-roche hydraulique et tirs de mines), et marinage.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT



APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER

Aucun dépassement de seuil sonore constaté



PLUS DANS LE DETAIL...

Période diurne (07h00-22h00)



Période nocturne (22h00-07h00)

ANNEE 2022	Juillet	Août	Septembre	GLOBAL
Nombre de jours avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	0	0	0	0
Conformité sur la période diurne	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de signalements des riverains	0	0	0	0
dont signalements associés aux dépassements mesurés	0	0	0	0

ANNEE 2022	Juillet	Août	Septembre	GLOBAL
Nombre de nuits avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	0	0	0	0
Conformité sur la période nocturne	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de signalements des riverains	0	0	0	0
dont signalements associés aux dépassements mesurés	0	0	0	0

L'émergence est la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.

Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)

Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 6-7 : Tunnel de base
tronçon Saint-Martin-la-Porte – La Praz – Modane

#3^{ème} trimestre 2022

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Aucun dépassement identifié au point de mesure.

DATE	POINT DE MESURE	PERIODE	EVALUATION DU DEPASSEMENT	ORIGINE DU BRUIT IDENTIFIEE SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES
Sans objet car pas de dépassement					

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucune nuisance sonore n'a été signalée au 3^{ème} trimestre 2022.

DATE	PÉRIODE	NATURE DES NUISANCES SONORE	LOCALISATION DE LA GENE	SOURCES DU BRUIT IDENTIFIÉES SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES
Sans objet car pas de signalement					

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.